

« Les jardins de Boicyfleurs »
ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE
CONTRAT LEGUMES SECS - Saison 2020-2021

Partenariat avec Corinne et René GODEAU ,
EARL du Bois Regnault - 91150 ETAMPES
Tél. 06 81 90 73 84 - co.go@free.fr

Contrat Saison 2020-2021

Ce contrat instaure un partenariat avec **Corinne et René GODEAU**, producteurs de légumes secs à Étampes, en Essonne. En souscrivant à ce contrat, vous préachetez une part de production qui sera distribuée sur un lieu de remise de produits.

Présentation de la Ferme :

Je suis installés sur la ferme familiale depuis 1984 et, en 2000, ma femme et moi avons converti l'exploitation en agriculture biologique. Notre fils nous a rejoint depuis 2016, à mi-temps, tout en étant pompier volontaire. Ensemble, nous produisons du blé, de l'orge, du sarrasin, de la cameline, des lentilles vertes, des pois chiches, des haricots secs, des pois cassés et du quinoa, mais aussi de la luzerne et des féveroles pour l'alimentation animale. La ferme se situe sur un plateau séchant entre deux vallées dans la commune d'Étampes, sans irrigation.

Depuis quelques années, les aléas climatiques compliquent nos méthodes de travail, d'où l'intérêt pour nous de cultiver des plantes moins gourmandes en eau comme le sarrasin et les légumes secs.

Toute notre récolte était livrée à des coopératives ou des transformateurs, et c'était frustrant de ne pas aller plus loin dans la transformation et la commercialisation pour se rapprocher des consommateurs. En septembre 2016, nous avons décidé de faire du circuit court en proposant directement notre production de légumes secs (lentille verte et pois chiche dans un premier temps). En fait, c'est l'arrivée de notre fils qui nous a permis de rendre cette démarche possible car cela nécessite de nombreuses heures de travail avant que le produit soit commercialisable...

Nous proposons depuis janvier 2018, en complément de nos lentilles vertes et de nos pois chiches, des haricots blancs, des pois cassés et du quinoa. Il est important de préciser, concernant le quinoa, qu'il est nécessaire de bien le laver plusieurs fois afin d'éliminer la saponine qui lui donne de l'amertume. Il existe des variétés sans saponine qui ont été modifiées mais, si le quinoa produit naturellement de la saponine, c'est pour se protéger des oiseaux et des insectes, ce qui nous permet de le cultiver en agriculture biologique...

La lentille nécessite un tri important permettant de supprimer graines d'adventices, terre, petits cailloux et insectes (bruches). Ce travail est effectué par un prestataire local équipé de plusieurs trieurs (séparateur, table densimétrique, trieur magnétique et trieur optique). Ce même prestataire est en charge de la récolte de nos haricots nécessitant une technique et un matériel adapté ; il procède ensuite au tri. Le pois chiche est trié sur l'exploitation. Naturellement, il existe des pois chiches plus foncés qu'il est difficile d'enlever. Il suffit de les retirer lors du rinçage avant cuisson. Les pois sont cassés dans une casserole d'Eure-et-Loir. Nous procédons ensuite au conditionnement chez un agriculteur équipé du matériel nécessaire.

Les pois chiches, les haricots secs et les pois cassés (pour ce dernier, les avis sont partagés...) nécessitent une durée plus ou moins longue de trempage (cf. conseils de cuisson et recettes). Pour compléter notre gamme de produits, nous avons semé cette année des lentilles corail.

CONTRAT A SIGNER ET RETOURNER
à la coordination de l'AMAP, ACCOMPAGNE DU CHEQUE.

Je, soussigné(e)
Nom, Prénom :
Adresse complète :
Courriel :
Tél. :

Ville de livraison : Fontenay le Fleury Bois d'Arcy

Désignation	Prix unitaire	Quantité pour le 03/02/2021	Prix total
Lentilles vertes BIO			
Paquet de 1kg	4,60 €		
Paquet de 5kg	21,50 €		
Paquet de 10kg	40,00 €		
Pois chiches BIO			
Paquet de 1kg	3,60 €		
Paquet de 10kg	32,00 €		
Pois cassés BIO			
Paquet de 1kg	4,00 €		
Paquet de 10kg	36,00 €		
Haricots rouge BIO			
Paquet de 1kg	5,00 €		
Haricots blancs BIO			
Paquet de 1kg	5,00 €		
Paquet de 10kg	46,00 €		
Quinoa BIO			
Paquet de 1kg	10,00 €		

Montant total du chèque :

Modalités de paiement :

Le règlement sera remis au coordinateur avec le présent contrat **au plus tard le mercredi 27 janvier 2021.**

N° du chèque : Banque :

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **EARL du Bois Regnault**
Et à remettre à la coordination AMAP, qui assurera la transmission.

Fait à : Le :

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur René GODEAU :